

RATP - concert des Prêtres : la justice tranchera l'affaire de l'affiche censurée

STÉPHANE KOVACS

ENTRE DAECH et ses victimes civiles, la RATP peut-elle revendiquer la « neutralité » ? Après avoir refusé, au nom de la « neutralité du service public », la mention « au bénéfice des chrétiens d'Orient » sur une affiche de concert du groupe Les Prêtres dans le métro, la RATP et sa régie publicitaire Métrobus se sont embourbées dans des explications qui, en pleine semaine sainte, ont fait bondir les milieux catholiques. « *Évoquer la neutralité dans un génocide, c'est hallucinant !* s'insurge l'abbé Grosjean, curé de Saint-Cyr-l'École, l'un des animateurs du site Padreblog. *Cette neutralité est une complicité avec celui qui massacre. Elle rappelle celle de Ponce Pilate et de tous ceux qui l'ont suivi depuis deux mille ans, se lavant les mains des massacres commis et fermant les yeux sur le sort des victimes, pour ne pas faire de vagues ni perdre leur poste.* » Afin de contraindre la RATP et Métrobus à autoriser cette mention, la coordination des chrétiens d'Orient (Chredo) a saisi en référé le tribunal de grande instance de Paris. « *Il y a urgence !*, insiste Me Samia Maktouf, son avocate. *On a besoin de ces recettes pour soutenir des gens qui sont victimes d'exactions graves en Irak et en Syrie* ». L'audience aura lieu mercredi.

« *Il ne faut pas confondre la laïcité, que nous respectons, et un intégrisme laïque qui devient une chasse aux sorcières grotesque, souligne Mgr Di Falco Léandri, évêque de Gap, qui a créé le trio musical. Jusqu'où ça va aller ?* » **La production avait prévu un bandeau sur l'affiche, annonçant que ce concert le 14 juin à l'Olympia était organisé au bénéfice des chrétiens d'Orient. Mais la RATP et sa régie publicitaire ont demandé la suppression de cette mention, au motif qu'elles ne veulent pas « prendre part dans un conflit de quelque nature que ce soit ».** Une « erreur d'appréciation », estime Vincent Neymon, directeur de la communication de la Conférence épiscopale. « *Cette décision, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle est ridicule, est le signe d'un grand désarroi, poursuit-il. Va-t-on désormais empêcher les religions d'accomplir leurs œuvres humanitaires ?* » Dans le passé, la RATP a autorisé, par exemple, l'affichage des campagnes du Secours catholique comme du Secours islamique France (SIF)...

« **Une décision choquante** »

Même les plus ardents défenseurs de la laïcité sont montés au créneau : « *J'ai été sidéré, s'est ému le député PRG des Hautes-Alpes, Joël Giraud, car je ne vois pas en quoi un concert qui a pour objet de venir en aide à un peuple victime d'un génocide que dénonce avec force le gouvernement peut être une entorse à la laïcité.* » Tout aussi « indignée », l'UMP Valérie Pécresse a demandé au président de la RATP de reconsidérer cette décision. Administrateur du Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) et présidente du groupe d'études sur les chrétiens d'Orient de l'Assemblée nationale, elle a également interpellé « solennellement Ségolène Royal, ministre des Transports, afin qu'elle intervienne en tant qu'autorité de tutelle de la RATP pour que celle-ci revienne sur cette décision choquante ». Le président du Sénat, Gérard Larcher, a annoncé que la Haute Assemblée allait auditionner des responsables de la RATP.

À la RATP, on « attend désormais que ce litige soit tranché par l'autorité judiciaire ». « *Dans l'hypothèse où notre position juridique serait contestée, précise l'entreprise, la RATP en assumera toutes les conséquences en ouvrant ses espaces publicitaires* ». ENTRE DAECH et ses victimes civiles, la RATP peut-elle revendiquer un principe de neutralité ? Après avoir refusé la mention « au bénéfice des chrétiens d'Orient » sur une affiche de concert du groupe Les Prêtres dans le métro, En pleine semaine sainte, « *Évoquer la neutralité dans un génocide, c'est hallucinant !*, s'insurge l'abbé Pierre-Hervé Grosjean, curé de Saint Cyr l'École, est Secrétaire Général de la Commission « Ethique et Politique » du Diocèse de Versailles neutralité est impossible. Elle est une complicité

avec celui qui massacre, contre l'innocent qui est massacré. Elle rappelle celle de Ponce-Pilate et de tous ceux qui l'ont suivi depuis deux mille ans, se lavant les mains des massacres commis et fermant les yeux sur le sort des victimes, pour ne pas faire de vagues ni perdre leur poste

«Il ne faut pas confondre la laïcité, que nous respectons, et un intégrisme laïque qui devient une chasse aux sorcières grotesque et ridicule. Jusqu'où ça va aller ?», s'interroge Mgr Di Falco Léandri.

La RATP et sa régie publicitaire Metrobus ont refusé l'apposition de cette mention sur une affiche du groupe Les Prêtres dans le métro parisien, suscitant l'incompréhension dans les milieux catholiques qui crient au dévoiement de la laïcité. La RATP et Metrobus invoquent le «principe de neutralité du service public» dans «le contexte d'un conflit armé à l'étranger».

D'autant que dans le passé, la RATP a autorisé l'affichage de publicités pour des produits halal au moment du Ramadan, ou des campagnes du Secours Catholique

Dans un communiqué conjoint de la RATP et de sa régie publicitaire Metrobus, les responsables de l'affichage confirment mercredi avoir refusé de publier que le concert était au bénéfice des «chrétiens d'Orient». Ils expliquent que «cette information se situe dans le contexte d'un conflit armé à l'étranger, et [...] que le principe de neutralité du service public qui régit les règles de fonctionnement de l'affichage par Métrobus, trouve en effet dans ce cas à s'appliquer». Cela «malgré les atteintes dont sont victimes un certain nombre de minorités».

Métrobus rappelle que son exploitation des espaces publicitaires «prohibe toute publicité présentant un caractère politique ou confessionnel, conformément à l'obligation de neutralité du Service public», et indique ne pas vouloir «prendre part dans un conflit de quelque nature que ce soit»,

L'évêque de Gap a même reçu le soutien du député des Hautes-Alpes Joël Giraud, dont le Parti radical de gauche est peu suspect de vouloir transiger avec le principe de laïcité. «J'ai été sidéré par une telle décision, car je ne vois pas en quoi un concert qui a pour objet de venir en aide à un peuple victime d'un génocide que dénonce avec force le gouvernement peut être une entorse à la laïcité»,

«Indignée» elle aussi, la députée UMP des Yvelines Valérie Pécresse demande elle aussi au président de la RATP de reconsidérer cette décision. Administrateur du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) et présidente du groupe d'études sur les chrétiens d'Orient de l'Assemblée Nationale, elle a également interpellé «solennellement Ségolène Royal, ministre des transports, afin qu'elle intervienne en tant qu'autorité de tutelle de la RATP pour que celle-ci revienne sur cette décision choquante».

«Il convient de rappeler que l'affiche annonçant ce concert a bien été apposée du 24 au 30 mars 2015, en 250 exemplaires, dans les espaces publicitaires de la RATP gérés par Métrobus. Seule la mention de la destination de la recette de ce concert a été supprimée, conformément aux conditions générales de vente bien connues des clients annonceurs.

A la RATP, on «attend désormais que ce litige soit tranché par l'Autorité judiciaire». «Dans l'hypothèse où notre position juridique serait contestée, précise l'entreprise, la RATP en assumera toutes les conséquences en ouvrant ses espaces publicitaires».